

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES  
Dossier suivi par Julien YOUINOU  
*Responsable du Service Juridique*  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Royan, le 02 avril 2019

Monsieur Emmanuel FEDERIGO  
*Directeur*  
SARL EVACOM PASSION JEUX  
3 rue des entrepreneurs  
79200 LE TALLUD

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception  
N°2C 127 886 0538 4

**Objet** : Convention pour la participation de la société EVACOM PASSION JEUX  
à la manifestation « ROYAN PASSION – SUPER HEROS - Édition 2019 »

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de la convention désignée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et la société EVACOM PASSION JEUX.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - ainsi que le Service Communication - ☎ 05.46.39.74.20 - se tiennent à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire de la Ville de ROYAN,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

En provenance de :

~~En provenance de :  
198-5 - LE TALLUD  
LA POSTE 38909A 20-04-19 FRANCE~~

SGR - PTC 304 - 20106762101 - 0847



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**  
Numéro de l'AR: **AR 2C 127 886 0538 4**



LA POSTE 38909A 20-04-19 FRANCE

Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : **2019 1 19**  
Distribué le : **1 1**

Je soussigné déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire

Signature  
(Préciser Nom et Prénom  
si mandataire)

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature Facteur\*

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée conformément  
LA POSTE AGRÈMENT N° C606



VILLE DE ROYAN  
Service Communication  
80 avenue de Fontaurellac  
17205 ROYAN CEDEX



N° 19 168

ENTRE

CONVENTION

POUR LA PARTICIPATION D'EVACOM

À « ROYAN PASSION – SUPER-HÉROS - ÉDITION 2019 »

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

**La SARL EVACOM PASSION JEUX**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT sous le numéro 80283046300021, représentée par M FEDERIGO Emmanuel, son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **la Société** »,

D'AUTRE PART,

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

**La Ville** organise les 16 et 17 novembre 2019 l'événement ROYAN PASSION – SUPER-HÉROS. Cet événement consiste en une série de manifestations culturelles et trois journées d'animations visant à promouvoir la culture SUPER-HÉROS sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, **la Société** souhaite bénéficier d'un emplacement sur le site de l'Espace Pelletan afin de promouvoir ses activités et faire des animations.

La présente convention a pour objet d'acter les termes de la collaboration.

EF

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre *la Ville* et *la Société* dans le cadre de ROYAN PASSION – SUPER-HÉROS qui se déroulera à l'Espace Pelletan à Royan les 16 et 17 novembre 2019.

Aucune reconduction n'est envisagée.

**ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

*La Ville* s'engage à la mise à disposition d'un emplacement au sein de l'Espace Pelletan à Royan. Par ailleurs, elle prendra en charge l'hébergement et les petits déjeuners d'une personne au Centre d'Hébergement de la Ville de Royan et acquittera la somme de 2240,40 euros pour régler la prestation.

En contrepartie, *la Société* s'engage à proposer un espace Jeux multimédia avec 4 bornes consoles de jeux PS4, 6 bornes consoles de jeux X BOX ONE, 3 bornes arcades VINTAGE avec la présence d'un animateur. L'ensemble des jeux seront en lien avec les SUPER-HÉROS. Cette prestation aura lieu le samedi 17 et le dimanche 18 novembre.

**ARTICLE 3 - OBLIGATIONS**

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

**ARTICLE 4 - RESILIATION**

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

EF

**ARTICLE 5 - LITIGES**

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 02 AVR. 2019

en trois exemplaires originaux

Pour **la Société**,  
Le Directeur,

**SARL EVACOM PASSION JEU**  
3 rue des entrepreneurs  
79200 LE TALLUD

Tel : 06 49 84 76 65  
Email : [contact@passion-jeux.com](mailto:contact@passion-jeux.com)  
Siret : 882 830 463 00021



Pour **la Ville**,  
Pour le Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

*Jean-Paul CLECH*